



DEL- 2024 - 016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 11
Votants : 15

OBJET :

**PERSONNEL
COMMUNAL :
AUGMENTATION
HORAIRE POSTE
D'ANIMATEUR**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 28 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal
EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme
PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M
CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme
HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme PASQUEREAU C., M GAULTIER
J-L, M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B. ; M
BAUDRY M.,

POUVOIRS : M GAULTIER J-L a donné pouvoir à M CAILLER R.
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme LAMBERT a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E
M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE : M BOUCHEREAU F.

M Le Maire rappelle que la personne en charge de la coordination enfance jeunesse
effectue actuellement des heures complémentaires.

Il propose de régulariser son temps de travail.

L'agent a donné son accord et le comité technique a rendu un avis favorable lors de la
réunion du 16 février 2024.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** à cette augmentation d'horaires du poste

- **DECIDE de supprimer** le poste d'Adjoint technique territorial à 22h/semaine au 1^{er}
avril 2024,

- DECIDE de créer le poste d'Animateur à 28h/semaine à compter du 1^{er} avril 2024.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 02 AVR. 2024

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 02 AVR. 2024



Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

